

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 octobre 2024

---

RESTAURER UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE EN ANNULANT LES DERNIÈRES RÉFORMES PORTANT SUR L'ÂGE DE DÉPART ET LE NOMBRE D'ANNUITÉS - (N° 475)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Viry, Mme de Pélichy, M. Dive, M. Pradié, M. Berrios, M. Schellenberger, Mme Moutchou,  
M. Lepers et M. Huwart

---

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2 OCTIES, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillé visant à évaluer la pertinence et les impacts d'une réforme de notre système de retraite par l'instauration d'un régime universel de retraites par points.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un rapport au Parlement est nécessaire pour apporter des données factuelles sur la possibilité de mettre en place un régime universel de retraites par points. L'objectif est d'examiner si un tel système pourrait offrir une plus grande équité en simplifiant et en unifiant le mode de calcul des droits pour tous les assurés, quel que soit leur statut professionnel.

Le rapport devra aussi étudier la capacité de ce régime à garantir un niveau de vie satisfaisant pour les retraités, tout en étant cohérent avec les revenus perçus durant la vie active. Il est essentiel que les assurés puissent mieux comprendre leurs droits à la retraite et anticiper les conséquences d'éventuels changements de carrière ou interruptions professionnelles.

Enfin, le rapport devra analyser l'impact potentiel de ce système sur des enjeux importants comme les carrières hachées, les carrières longues, la pénibilité, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'emploi des seniors. Il s'agit de vérifier si cette réforme pourrait répondre de manière adaptée aux défis actuels du marché du travail et de la société.

---

Ce rapport permettrait donc de poser un diagnostic précis et éclairé sur l'opportunité de réformer notre système de retraite et de l'orienter vers une retraite à point permettant de répondre aux spécificités de parcours de chaque Français en vue d'être plus juste.